Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20220228-4-2022-AI
Date de télétransmission : 28/02/2022
Date de réception préfecture : 28/02/2022

Unilys ACTIFS AU QUOTIDIEN | SICGP Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine

ARRETE N°4/2022 : CHAMPIONNAT REGIONAL AQUADOME - FERMETURE PARTIELLE DU DÔME LE 13 MARS 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1ère catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT l'organisation, dans l'enceinte du Dôme, d'un championnat régional d'apnée, par l'association Aquadôme ;

CONSIDERANT que l'organisation de cette manifestation nécessite la fermeture au public d'une partie de l'équipement ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'espace aquatique sera exceptionnellement fermé au public le dimanche 13 mars 2022.

ARTICLE 2 : Les horaires d'ouverture au public des espaces « forme » et « bien-être » sont maintenus.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 28 FEV. 2022

Transmis en Préfecture et affiché le 28 FEV. 2022

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal